

République algérienne démocratique et populaire

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENTS SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE Dr MOULAY TAHAR DE SAIDA

Secrétariat général

Sous-direction des utilisateurs et de la formation

ANNONCE DE RECRUTEMENT ET/OU DE CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES AUX CORPS DES MAITRES ASSISTANTS, GRADE MAITRE ASSISTANT CLASSE «B».

- L'Université Dr MOULAY Tahar de Saida annonce le recrutement et/ou concours sur titres au titre de l'année 2024 pour l'accès aux corps des Maitres Assistants grades Maitre Assistant classe «B» selon l'ordre de priorité indiqué dans le tableau ci-joint:
- - Seuls les dossiers déposés par les candidats seront acceptés pendant la période s'étendant du : **mardi 27 février 2024 au lundi 18 mars 2024 via la plateforme numérique :**
 - Le dossier de candidature doit être déposé via la plateforme numérique «Progres» selon le lien électronique suivant: <https://progres.mesrs.dz/webrecrutement>.
- Les dossiers de candidature au recrutement et/ou à un concours sur titres pour l'accès au grade de Maitre Assistant classe «B» doivent comporter les pièces suivantes :
 - Une demande manuscrite.
 - Une (1) copie de la carte d'identité nationale. Une (1) copie du titre ou du diplôme exigé,
 - Une fiche de renseignement dûment remplie par le candidat et déposée via la plateforme numérique «Progress» (téléchargeable depuis le site Web de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou depuis le site Web de l'Ecole Nationale Polytechnique de Constantine).
- Les candidats définitivement admis au recrutement et/ou au concours sur titres doivent, préalablement à leur nomination au grade de maitre assistant, classe «B» compléter leurs dossiers de candidatures par l'ensemble des documents ci-après:
 - Une copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national.
 - Un (1) extrait de l'acte de naissance.
 - Deux (2) certificats médicaux (médecine générale et phthisiologie) délivrés par un médecin spécialiste attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé.
 - Deux (2) photos d'identité.
- Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis définitivement du concours doivent comportés, notamment:
 - Copie des documents prouvant les travaux scientifiques réalisés par le candidat dans sa filière et sa spécialité antérieurement ou postérieurement, à l'obtention du diplôme exigé, le cas échéant (copie des publications et communications scientifiques, copie de la page de l'ouvrage scientifique qui porte l'ISBN (Internationale Standard Book Nombre) , le cas échéant.
 - Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement auprès des établissements d'enseignement supérieur (selon le formulaire précisé, à télécharger sur le site Web' :<https://www.univ-saida.dz>.)
 - Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement après l'obtention du diplôme exigé, auprès des établissements relevant des autres secteurs d'activités, accompagnés d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné, le cas échéant.
 - Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat après l'obtention du diplôme exigé, ayant occupé des postes d'encadrement au niveau des établissements et administrations publics, et des organismes publics et privé accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné le cas échéant.
 - Une fiche familiale pour les candidats mariés.
 - Une (1) copie d'une carte d'handicapé du candidat, le cas échéant.
- La date limite des inscriptions au recrutement et/ou concours sur titres via la plateforme numérique «Progres» est fixée à quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de parution du premier avis dans la presse nationale écrite.
- L'absence du candidat lors de l'entretien avec le jury de sélection à la date et à l'heure précisées dans la convocation entraînera son élimination du recrutement et/ou du concours sur titres.
- Chaque candidat peut consulter les résultats de son dossier de candidature au recrutement et/ou concours sur titres pour l'accès au grade de Maître de assistant, classe « B » via la plateforme numérique «Progrès» à l'aide de son compte électronique, après l'annonce des résultats par l'école.